

Formations de cadres MSA-MSI 2024/2025

Moniteur Sportif animateur (MSA) – Moniteur Sportif initiateur (MSI)

Organisation

- La fédération a planifié une nouvelle formation Moniteur Sportif « animateur » et Moniteur Sportif « initiateur » pour la saison 2024-2025. Elle s'étalera sur 3 WE au Domaine de Chevetogne.
- Les dates retenues sont :
 - ✓ Du 18 au 20 octobre et du 15 au 17 novembre 2024 pour la formation commune **MSA/MSI**.
 - ✓ Du 29 novembre au 1 décembre 2024 pour le complément de formation **MSI**.
- Horaire des WE : du vendredi 19h au dimanche 17h.
- Toutes les informations concernant ces formations se trouvent dans les Cahiers des Charges : <https://frso.be/formations-moniteurs-sportifs/>

Objectifs des formations

- Distiller un enseignement uniformisé des pratiques de la Course d'Orientation.
- Alimenter les clubs et la fédération en moniteurs pour l'organisation de leurs activités telles que Ecole de CO, séances d'initiation, encadrement des équipes sportives, etc.
- Vulgariser la pratique de la Course d'Orientation au sein des centres sportifs, du monde scolaire et associatif.

Brevet ADEPS

- La réussite de la formation **MSA** et **MSI** est sanctionnée par l'obtention d'un brevet reconnu par la FRSO et l'ADEPS.
- Au niveau personnel ce brevet offre l'opportunité d'engagements rémunérés auprès de divers organismes.
- Au niveau des clubs de la fédération, leur quota de membres brevetés rentre en ligne de compte dans le domaine de la labellisation.

Prérequis

- Pour avoir accès aux formations, le candidat doit remplir différents critères.
 - ✓ **Moniteur Sportif animateur**
 - Avoir 16 ans accompli au début de la formation.
 - Être affilié à la Fédération Régionale des Sports d'Orientation.
Ne concerne pas les étudiants en science de la motricité à orientation « Éducation-Physique et Sports ».
 - Attester d'une participation préalable à une activité en Sports d'Orientation auprès de la FRSO telles que course régionale, journée d'initiation, stage d'orientation, etc.
Ne concerne pas les étudiants en science de la motricité à orientation « Éducation-Physique et Sports ».

✓ **Moniteur Sportif Initiateur**

- Avoir 16 ans accomplis au début de la formation théorique des Cours Spécifiques.
- Être lauréat (ou validation) des Cours Généraux **Moniteur Sportif Initiateur**.

Ne concerne pas les Bacheliers en science de la motricité à orientation « Éducation-Physique et Sports » qui en sont exceptés (sur demande).

Concernant l'accès aux Cours Généraux, l'exigence ADEPS est de « 16 ans minimum à la date d'examen des cours généraux ».

Moniteur sportif "INITIATEUR" - Formation des cadres (cfwb.be)

Le brevet **Moniteur Sportif Initiateur** ne sera pas délivré avant l'âge de 18 ans.

- Être affilié à la Fédération Régionale des Sports d'Oriente.
- Attester de la réussite de deux courses du calendrier régional de la FRSO.

Ces compétitions doivent répondre aux critères suivants :

Être réalisées dans la catégorie d'âge du candidat ou sur un parcours « bleu ».

Être réalisées dans les douze mois précédents le début de la formation.

Une des courses doit être une moyenne ou longue distance et une autre un sprint.

Les critères de réussite pour qu'une course soit prise en compte sont :

D'être classé à l'issue de la compétition.

D'avoir réalisé le circuit seul.

📌 **Complément de formation pour le brevet MSI**

- Cours de « Premiers soins en milieu sportif + Utilisation du DEA », formation qui doit être dispensée par un organisme de formation reconnu par l'ADEPS.

Cette formation est obligatoire pour les **MSI** et fortement conseillée pour les **MSA**

- Vous trouverez sur le site ci-après le calendrier des journées de formation :

<https://www.aes-asbl.be/formation-premiers-soins-en-milieu-sportif-adeps/>

- ✓ 20€ du coût de la formation est pris en charge par la fédération. Ce remboursement se fera après l'obtention de votre brevet MSA ou MSI et avec comme preuve la facture de votre journée de formation AES 2024 et la copie de votre brevet.

📌 **Inscription aux formations MSA et MSI**

- Via le document « Inscription à la Formation », l'annexe A à envoyer chez Gene NYS via courriel (permanence@frso.be).

- Coût de la formation :

✓ 80 euros pour la formation MSA + 15€ pour l'homologation = 95€

✓ 40 euros pour la formation MSI + 15€ pour l'homologation = 55€

✓ 120 euros pour la formation MSA-MSI + (2x15€) pour les homologations = 150€

✓ Vous devrez compter +/- 75 euros par WE de formation si vous prenez le logement et les repas à Chevetogne. (Logement dans la maison forestière n°5). Attendre les infos de Gene pour réserver son logement et ses repas.

- L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception des différents documents et du paiement des frais d'inscription.

Paiement à effectuer sur le compte de la FRSO (BE82 0001 2896 8368) avec la mention Formation **MSA** ou/et **MSI** 2024/2025 + Nom et prénom.

Thématiques et modules de formation

| Moniteur Sportif Animateur Cours Spécifiques | | | | |
|---|---|---|---|--|
| Thématique 1 | Thématique 2 | Thématique 3 | Thématique 4 | Thématique 5 |
| <u>Cadre institutionnel et législatif</u> | <u>Didactique et méthodologie</u> | <u>Facteurs déterminants de l'activité et de la performance</u> | <u>Aspects sécuritaires et préventifs</u> | <u>Éthique et déontologie</u> |
| Module 1 CS 0.1.1 Les Sports d'Orientation en Belgique | Module 1 CS 0.2.2 Apprentissage et contenus en fonction du public cible | Module 1 CS 0.3.1 Atelier - La séance d'initiation type | Module 1 CS 0.4.1 La prévention des accidents et incidents lors d'activité en sport d'orientation | Module 1 CS 0.5.1 Charte du moniteur à la FRSO |
| Module 2 CS 0.1.2 Réglementations générales | Module 2 CS 0.2.2 Mon action avant, pendant et après « Ma séance » | Module 2 CS 0.3.2 Atelier - La boussole | | |
| Module 3 CS 0.1.3 Statut social et fiscal à la FRSO | Module 3 CS 0.2.3 Préparation des travaux pratiques et pédagogiques | Module 3 CS 0.3.3 Atelier - La Micro'O et exercices de simulation | | |
| | | Module 4 CS 0.3.4 Atelier - Le relief | | |
| | | Module 5 CS 0.3.5 Le traçage de circuit | | |
| | | Module 6 CS 0.3.6 Les exercices | | |
| Remarque : Les contenus des modules de la formation spécifique « Moniteur Sportif Animateur » se retrouvent intégralement au sein de la formation spécifique « Moniteur Sportif Initiateur » dans laquelle ils y sont complétés et approfondis. | | | | |

Moniteur Sportif Initiateur
Cours Généraux et modules complémentaires
Cours Spécifiques

| Thématique 1 | Thématique 2 | Thématique 3 | Thématique 4 | Thématique 5 |
|--|--|--|--|---|
| <u>Cadre institutionnel et législatif</u> | <u>Didactique et méthodologie</u> | <u>Facteurs déterminants de l'activité et de la performance</u> | <u>Aspects sécuritaires et préventifs</u> | <u>Éthique et déontologie</u> |
| Module 1 CG 1.1.1 Ma formation de cadre sportif | Module 1 CG 1.2.1 Apprentissage et contenus en fonction de l'âge | Module 1 CG 1.3.1 Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle | Module 1 CG 1.4.1 Une pratique en toute sécurité : la prévention | Module 2 CG 1.5.1 Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif |
| Module 2 CG 1.1.2 Statut social et fiscal du moniteur sportif | Module 2 CG 1.2.2 Mon action avant, pendant et après « Ma séance » | Module 2 CG 1.3.2 Un support à l'activité physique : la « machine humaine » | | |
| Module 3 CG 1.1.3 Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales | Module 3 CG 1.2.3 Le multimédia au service de l'apprentissage sportif | Module 3 CG 1.3.3 Déficiences et pratiques sportives : organisation du « Handisport » | | |
| | | Module 4 CG 1.3.4 Recommandations de base pour une bonne pratique physique | | |
| Module Complémentaire : Une pratique en toute sécurité : les premiers soins en milieu sportif (Formation externalisée, déléguée à un opérateur de formation reconnue par l'AG Sport - Prérequis à l'homologation / à la certification du niveau MS Initiateur) | | | | |
| Module 1 CS 1.1.1 Les Sports d'Orientation en Belgique et dans le monde Intègre CS 0.1.1 | Module 1 CS 1.2.1 Apprentissage et contenus en fonction du public cible Module commun CS 0.2.1 | Module 1 CS 1.3.1 Atelier - La séance d'initiation type Module commun CS 0.3.1 | Module 1 CS 1.4.1 La prévention des accidents et incidents lors d'activité en sport d'orientation Module commun CS 0.4.1 | Module 1 CS 1.5.1 Charte du moniteur à la FRSO Module commun CS 0.5.1 |
| Module 2 CS 1.1.2 Réglementations générales et spécifiques Intègre CS 0.1.2 | Module 2 CS 1.2.2 Mon action avant, pendant et après « Ma séance » Module commun CS 0.2.2 | Module 2 CS 1.3.2 Atelier - La boussole Module commun CS 0.3.2 | | |
| Module 3 CS 1.1.3 Statut social et fiscal à la FRSO Module commun CS 0.1.3 | Module 3 CS 1.2.3 Préparation des travaux pratiques et pédagogiques Module CS 0.2.3 | Module 3 CS 1.3.3 Atelier - La Micro'O et exercices de simulation Module commun CS 0.3.3 | | |
| Module 4 CS 1.1.4 Lutte contre le dopage à la FRSO | Module 4 CS 1.2.4 Travail de fin de formation (TFF) | Module 4 CS 1.3.4 Atelier - Le relief Intègre CS 0.3.4 | | |
| | Module 5 CS 1.2.5 Stages didactiques et pédagogiques | Module 5 CS 1.3.5 Le traçage de circuit Intègre CS 0.3.5 | | |
| | | Module 6 CS 1.3.6 Les exercices Intègre CS 0.3.6 | | |
| | | Module 7 CS 1.3.7 Introduction à l'entraînement physique | | |
| | | Module 8 CS 1.3.8 Les techniques d'apprentissage | | |
| | | Module 9 CS 1.3.9 La cartographie | | |
| | | Module 10 CS 1.3.10 Les technologies | | |